

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU,
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.

MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD,
MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME PELTIER, MM.
QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SIVOM DU PAYS ROYANNAIS : Objectif "Formation" du contrat de
développement : Exercice de la compétence relative au fonctionnement de la
P.A.I.O. pour les cantons de Cozes, La Tremblade, Royan et Saujon.

VOTE : UNANIMITE.

Le GRETA DE SAINTONGE a décidé de ne pas renouveler pour 1991 les contrats de gestion administrative et comptable passés avec les P.A.I.O. de ROYAN - SAINTES et JONZAC.

La Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation joue un rôle très important pour les jeunes à la sortie du système éducatif puisqu'elle les aide à trouver un emploi en leur permettant d'acquérir une formation complémentaire qui bien souvent leur fait défaut.

La P.A.I.O. de ROYAN qui assure des permanences dans les Cantons de COZES, SAUJON et LA TREMBLADE a accueilli entre Juillet 1989 et Juin 1990, 544 jeunes "en attente d'orientation dont 300 environ non diplômés".

Une structure intercommunale de type "S.I.V.O.M." semble la mieux adaptée pour prendre le relais du GRETA. Dans cette hypothèse, la participation financière du S.I.V.O.M. du Pays Royannais serait de 210 000 Francs par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après en avoir délibéré,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

D E C I D E

- de demander au S.I.V.O.M. du Pays Royannais d'exercer, pour le compte de la Commune dans le cadre de l'objectif "Formation" du Contrat de Développement, la compétence relative au fonctionnement de la "PERMANENCE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION" (P.A.I.O.) pour les Cantons de COZES, LA TREMBLADE, SAUJON et ROYAN.
- de s'engager à participer aux frais de fonctionnement de la P.A.I.O. dont le coût sera réparti au prorata du Potentiel Fiscal respectif de chaque Commune.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. Les Membres Présents
Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

